



Seine et Yvelines
Numérique

2021-CSSYN-100 bis

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de la Légimité
le :
AR n° :

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Approbation du compte administratif 2020

du budget annexe Centrale d'achats

Le 20 octobre 2021, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 11 octobre 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération 2021-CSSYN- 80 quater relative à l'approbation des comptes administratifs 2020 du budget principal de Seine-et-Yvelines Numérique et des budgets annexes,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical ;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération 2021-CSSYN-80 quater approuvant le résultat 2020 du budget annexe « Centrale d'achats »

CONSIDÉRANT qu'il convient de corriger le montant de ce résultat,

CONSIDÉRANT que les montants des résultats des autres budgets restent inchangés

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

MODIFIE l'article 3 de la délibération 2021-CSSYN-80 de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Recettes :

Recettes prévues	11 983 110,81 €
Titres émis	7 078 268,11 €

Dépenses :

Crédits ouverts	11 983 110,81 €
Mandats émis	6 776 799,30 €

Balance :

Recettes	7 078 268.11 €
Dépenses	6 776 799,30 €

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20211020-2021-CSSYN-100b-DE
Date de réception préfecture : 25/10/2021

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Approbation du compte administratif 2020
du budget annexe Centrale d'achats

Résultat de l'exercice 2020 :	301 468,81 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	137 655,38 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2020	439 124,19 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2020	439 124,19 €
Solde des restes à réaliser	-328 352,81 €
Résultat cumulé net au 31 décembre 2020	110 771,38 €

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Bertrand COQUARD
Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20211020-2021-CSSYN-100b-DE
Date de réception préfecture : 25/10/2021

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe Centrale d'achats

Président de séance : M. Bertrand COQUARD

Présents (16) : Sonia BRAU - Julien CHAMBON - Bertrand COQUARD - Bruno CORADETTI - Daniel COURTES - Cécile DUMOULIN - François GARAY - Ghislaine HAUETER - Anne HERY LE PALLEC - Thomas LAM - Denis LARGHERO - Nathalie LEANDRI - Benoit POUYET - Serge QUERARD - Patrick STEFANINI - Dominique TURPIN

Dont

Pouvoirs (2) :

Nathalie LEDERMAN pouvoir à Daniel COURTES

Laurent RICHARD pouvoir à Bertrand COQUARD

Absents EXCUSÉS : Eddie AÏT - Nathalie LEDERMAN - Laurent RICHARD

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	18

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20211020-2021-CSSYN-100b-DE
Date de réception préfecture : 25/10/2021